

**Dr. Meriem TOUIMI
BENJELLOOUN**

SPECIALISTE EN RHUMATOLOGIE

- Echographie ostéo-articulaire (Paris)
- Rhumatologie interventionnelle (Grenoble)
- Pathologies osseuses médicales (Paris)
- Polyarthrites et maladies systémiques (Paris)
- Biothérapie



الدكتورة مريم تويمى

بنجلون

اختصاصية في أمراض المفاصل والعظام والروماتيزم

- الفحص بالصدى (باريس)
- أمراض هشاشة العظام (باريس)
- التهاب المفاصل وأمراض الطب الم sistémiq (باريس)
- العلاج بالأدوية البيولوجية

Casablanca, le 19 Août 2022

126651

Mme TAZI Sanaa

TENDINOPATHIE DE LA COIFFE DES ROTATEURS GH

Faire pratiquer :

**12 séances de massages avec rééducation de l'épaule GH :
avec physiothérapie antalgique et renforcement musculaire**

3 FOIS PAR SEMAINE

(Handwritten signature in Arabic script, appearing to be "Dr. Meriem Touimi")

Angle Boulevard 2 Mars et Rue AMSTERDAM, 2ème étage - Appt N° 8 (Au dessus de McDonald's 2 Mars) - CASABLANCA

زاوية زنقة أمستردام وشارع 2 مارس الطابق الثاني رقم 8 (فوق ماكدونالدز 2 مارس) - الدار البيضاء

Tél. : **05 22 83 30 30** - GSM : **07 77 51 69 00** - E-mail : mtouimy@gmail.com

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS


 Mutualité de Prévoyance
 & d'Actions Sociales
 de Royal Air Maroc

N° M21 - 0018798

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entête préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pili confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pili confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entête préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie

Dentaire

Optique

Autr

Cadre réservé à l'adhérent (e) _____
 Matricule : 1276 Société : MUPRAS

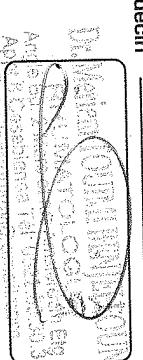
Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TARAJ SANAA

Date de naissance : 10/08/1982
 Tél. : Total des frais engagés :

Adresse : Le ...

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
 Date de consultation : 19/08/2019 Nom et prénom du malade : Mrs. TARAJ SANAA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dyslipidémie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pili confidentiel à l'attache médicale conseil de la Mutualité.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclarer avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° **M21-018798**

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alai Ben Abdellah - 8ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alai Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com